ECF AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION HANDEO

14, rue de la Tombe Issoire
75 014 PARIS

SIREN : 500 449 830 ; APE : 94 99Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

ECF AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION HANDEO
14, rue de la Tombe Issoire
75 014 PARIS

A l'assemblée générale de l'association HANDEO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDEO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association et à l'analyse des comptes de tiers.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 6 mai 2022

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH



BILAN ACTIF

ASSOCIATION HANDEO

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	2 167,79	95,88	2 071,91	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	217 000,00		217 000,00	160 000,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	**219 167,79**	**95,88**	**219 071,91**	**160 000,00**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	19 280,01		19 280,01	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	70 772,86		70 772,86	58 834,10
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	273 180,85		273 180,85	170 618,22
Charges constatées d'avance	1 666,73		1 666,73	
TOTAL (II)	**364 900,45**		**364 900,45**	**229 452,32**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**584 068,24**	**95,88**	**583 972,36**	**389 452,32**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

BILAN PASSIF

ASSOCIATION HANDEO

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	44 000,00	44 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	217 587,46	200 201,20
Excédent ou déficit de l'exercice	18 252,20	17 386,26
Situation nette (sous total)	*279 839,66*	*261 587,46*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**279 839,66**	**261 587,46**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 368,00	
TOTAL (III)	**7 368,00**	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 876,66	22 017,32
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	79 554,71	7 347,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	176 333,33	98 500,00
TOTAL (IV)	**296 764,70**	**127 864,86**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**583 972,36**	**389 452,32**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ASSOCIATION HANDEO

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	175 000,00	151 500,00	23 500,00	15,51
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	133 725,04	14 944,50	118 780,54	794,81
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	80 500,00	70 824,00	9 676,00	13,66
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	15 000,00	99 500,00	-84 500,00	-84,92
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	648,08		648,08	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2,34	6 203,87	-6 201,53	-99,96
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**404 875,46**	**342 972,37**	**61 903,09**	**18,05**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	240 474,44	313 925,83	-73 451,39	-23,40
Aides financières		10 000,00	-10 000,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	2 366,28		2 366,28	
Salaires et traitements	114 241,50		114 241,50	
Charges sociales	50 376,91		50 376,91	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	95,88		95,88	
Dotations aux provisions	7 368,00		7 368,00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	231,25	1 730,00	-1 498,75	-86,63
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**415 154,26**	**325 655,83**	**89 498,43**	**27,48**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-10 278,80**	**17 316,54**	**-27 595,34**	**-159,36**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		69,72	-69,72	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		**69,72**	**-69,72**	**-100,00**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		**69,72**	**-69,72**	**-100,00**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-10 278,80**	**17 386,26**	**-27 665,06**	**-159,12**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél : 01 69 51 11 51
www.ecfaudit.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ASSOCIATION HANDEO

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	36 000,00		36 000,00	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**36 000,00**		**36 000,00**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**36 000,00**		**36 000,00**	
Participation des salariés aux résultats **(VII)**				
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	7 469,00		7 469,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**440 875,46**	**343 042,09**	**97 833,37**	**28,52**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**422 623,26**	**325 655,83**	**96 967,43**	**29,78**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**18 252,20**	**17 386,26**	**865,94**	**4,98**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe des comptes annuels

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont caractérisés par les données suivantes :

-	Total du bilan	583 972 €
-	Total ressources	404 875 €
-	Résultat de l'exercice	18 252 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

Le projet de l'association HANDEO s'inscrit, d'une part, dans la continuité et l'esprit de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre des droits de l'homme et de l'enfant ainsi que la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap ratifiée par la France en 2010 et l'Union européenne en 2011.

Les membres d'HANDEO entendent agir pour l'effectivité du droit des personnes handicapées et des personnes âgées de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes et du droit à la mobilité personnelle et à l'accessibilité. Ces droits ne sauraient devenir effectifs sans recours à des aides humaines, d'abord, et à des aides techniques adaptées, ensuite.

Ces aides humaines sont un moyen de compenser les conséquences d'une situation de handicap.

D'un point de vue éthique et sociologique, elles sont considérées comme une possibilité pour une personne en situation de handicap de réaliser son projet de vie et de s'accomplir en tant que citoyen. Les aides humaines participent à l'exercice des droits fondamentaux des personnes handicapées. Dans ce sens, elles impliquent de prendre en compte l'ensemble des personnes favorisant cet exercice, qu'elles relèvent du droit commun, du secteur social, médico-social ou sanitaire. D'un point de vue économique et administratif, les aides humaines sont considérées comme une prestation de services à la personne délivrée par une personne morale ou physique, dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de prestation, d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) ou de façon informelle, à titre onéreux ou à titre gratuit.

Dans cette perspective, HANDEO tire les conséquences du bilan de ses actions entreprises depuis 2007 qui s'articulent autour d'une finalité commune : accroître le pouvoir d'agir des personnes en situation de fragilité par la mobilisation des parties prenantes.

La volonté de l'association est de parvenir à rapprocher une offre de services globale avec les besoins et attentes des personnes handicapées à toutes les étapes de leur vie et quelle qu'en soit la cause en matière d'aide humaine, ou de tous autres moyens de compensation adaptés en tenant compte des réalités économiques et budgétaires actuelles et futures.

Pour les membres, la poursuite des objectifs, ci-dessus définis, ne saurait se concevoir sans la participation ou la contribution active des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Handéo est un outil collaboratif au service des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de fragilité et en perte d'autonomie du fait de leur âge ou de leur situation sociale (personnes âgées, personnes exclues socialement et en situation de réinsertion).

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Il est un lieu de rencontre entre ses membres, les partenaires et toute organisation, destiné à confronter les points de vue, produire, participer et contribuer à la réalisation de l'objectif initial.

A partir des besoins et attentes des personnes en situation de handicap, les objectifs de l'association sont :

- Produire de la connaissance sur l'offre de services, les pratiques et modalités d'intervention sur l'ensemble du territoire français ; la connaissance est issue de l'observation, des études ou des expérimentations
- Favoriser l'accessibilité universelle à l'information pour les utilisateurs, les administrations et les prescripteurs sur sa démarche d'amélioration de la qualité des services et sur l'intérêt de recourir à des services labellisés/certifiés Cap'Handeo ;
- Structurer, coordonner et développer l'offre de services et des prestations adaptées aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
- Réaliser des prestations d'accompagnement à la création de labels ou dispositifs qualité
- Améliorer la qualité des prestations notamment via la création et le déploiement de labels/certifications Cap'Handéo

Handéo a développé l'activité de labellisation et certification en vue de structurer et coordonner une offre de services adaptée aux personnes en situation de handicap, en situation de fragilité et en perte d'autonomie. Cette activité de labellisation et certification a notamment pour objectif de garantir l'homogénéité de ces services.

L'action de Handéo passe par une grande attention portée à l'effectivité de l'accès aux droits – qu'il s'agisse du droit commun ou des droits relatifs aux personnes en situation de handicap. HANDEO s'efforce également de contribuer à l'instauration d'une meilleure coopération entre les acteurs de la compensation : services d'aide à domicile, lieux d'hébergement ou de domiciliation diversifiés, services de mobilité, sociétés de fourniture et maintenance d'équipements et d'aides techniques, ...

Dans le cadre de son objet, il est prévu la possibilité pour l'Association de créer ou de prendre une participation dans une organisation lucrative, si cela s'avérait nécessaire à la réalisation des objectifs précités.

2.2 Faits significatifs

Covid 19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur.

Conformément au PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise n'a pas eu d'effet majeur sur son activité. En effet, les ressources de l'association sont basées sur les dotations de subventions et sur les cotisations des membres qui ont augmenté de 15% grâce à l'arrivée de nouveaux membres.

Par ailleurs, certains projets de l'année 2020 qui ont été décalés ont été réalisés au cours de l'exercice.

Fiscalité

L'activité de l'association est désormais intégralement fiscalisée.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

3.2 Dérogations aux principes comptables

Néant

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

3.4 Changements de méthodes comptables

Néant

3.5 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles		2 168		2 168
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL (II)		**2 168**		**2 168**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	160 000	57 000		217 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (III)	**160 000**	**57 000**		**217 000**
TOTAL (I+II+III)	**160 000**	**59 168**		**219 168**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4.1.2 Tableau des amortissements

	Valeur début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
TOTAL (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles		96		96
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL (II)		**96**		**96**

4.1.3 Tableau des dépréciations

Non applicable

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4.1.4 Etat des créances

	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Usagers et comptes rattachés	19 280	19 280	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	68 931	68 931	
Charges constatées d'avance	1 667	1 667	
TOTAL	**89 877**	**89 877**	
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.5 Détail des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS	Montants
Usagers - produits non facturés	3 600
Organismes sociaux - produits à recevoir	354
TOTAL	**3 954**

4.1.6 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Non applicable

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4.1.7 Détail des charges constatées d'avance

Nature des charges	Montants
Charges d'eploitation	1 667
Charges finaancières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	**1 667**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires	44 000				44 000
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	**200 201**	17 386			217 587
Excédent ou déficit de l'exercice	**17 386**	-17 386	18 252		18 252
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	**261 587**		**18 252**		**279 839**
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (II)					
TOTAL (I+II)	**261 587**		**18 252**		**279 839**

4.2.2 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Non applicable

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similiaires		7 368		7 368
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir				
Autres provisions pour charges				
TOTAL		**7 368**		**7 368**
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		7 368		
- financière				
- exceptionnelle				
Ecart : dotations et reprise sur legs ou donations en compensation des produits				

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4.2.4 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (1) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 877	40 877		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	79 555	79 555		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	176 333	176 333		
TOTAL	**296 765**	**296 765**		
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5 Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montants
Intérêts courus sur emprunts	
Fournisseurs factures non parvenues	23 008
Personnel	17 848
Organismes sociaux	7 758
Etat - charges à payer	
Autres charges à payer	
TOTAL	48 614

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4.2.6 Détail des produits constatés d'avance

DETAIL DES PRODUITS	Montants
Produits d'exploitation	176 333
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	**176 333**

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	INSERM	CNSA	Total
Concours publics						-
						-
						-
Subventions d'exploitation			30 000	11 500	39 000	80 500
						-
						-
Subventions d'investissements						
						-
						-
TOTAL	-	-	30 000	11 500	39 000	80 500

5.2 Charges et produits exceptionnels

Nature	Charges	Produits
Indemnité transactionnelle		36 000
Total		36 000

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements financiers

Non applicable

6.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Non applicable

6.3 Informations relatives aux contrats de crédit-bail

Non applicable

6.4 Effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice est de 5 personnes

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ne concernent que la mission légale de contrôle des comptes et s'élèvent à 4 410 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

- **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, aucune rémunération n'a été versée aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés, ceux-ci étant tous bénévoles

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par l'association	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice
A- Renseignements detailles sur chaque titre										
- Filiales (détenues à + de 50%)										
SAS Handeo Services	83 500	532 263	70,06%	180 000	180 000	720		1 238 202	-29 875	
SAS Handeo Solutions	67 260	104 740	55,01%	37 000	37 000					
- Participations (détenues entre 10% et 50%										
A- Renseignements globaux sur les autres titres										
- Autres filiales francaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations francaises										
- Autres participations étrangères										

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr